Image not found or type unknown

Divorce entre Français et Algérienne.

Par **djamalfr**, le **27/12/2015** à **20:02**

Bonjour;
Je suis Francais qui est marié d'une Algérienne depuis un an.
Je me concédèrent en période de séparation puisque mon épouse est partis en vacance vers l'Algérie pour une vésite familiale sans retour possible pour vivre avec moi.
Je souhaite si il y a des démarches à faire pour en informer les autorités de notre séparation définitif en attendant le divorce auquelle je vais commencé auprès les instances de l'Algérie.
Ce mariage qui été de ça part juste un moyen pour obtenir une résidence en France.
Et je me demande si le divorce en Algérie est reconnu en France.
En attente de votre réponse, veuillez accepter,madame, monsieur, mes cordiales salutations.

Par **youris**, le **27/12/2015** à **20:49**

bonjour,
dans un premier temps, vous devriez informer votre préfecture de la rupture de la vie commune avec votre épouse puis ensuite prendre un avocat pour la procédure de divorce.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés